

Congrès National de l'U.F.S.F.

no 1284
15-22 / 54 / 1939

20-21 Mai 1939

Le Congrès National auquel nous convions particulièrement cette année nos présidentes et nos collaboratrices des départements aura lieu les 20 et 21 mai au Musée Social, 5, rue Las-Cases.

PROGRAMME

Première journée

Samedi 20 mai à 9 h. 30 précises, séance privée réservée aux déléguées.

Rapport moral et financier. (1)

Rapport des présidentes de fédérations.

Elections.

A 1 heure : Déjeuner en commun.

TRENTE ANS D'ACTIVITE 1909-1939

A 1 h. DEJEUNER D'ANNIVERSAIRE au Cercle des Nations, 21, rue Casimir Périer (à côté du Musée Social) : prix 25 fr. (envoyer les adhésions avant le 16 mai, 53, rue Scheffer).

L'après-midi, à 15 h. 15, séance publique.

L'ENSEIGNEMENT, par Mme Marguerite Schwab, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

TRAVAIL ET PROFESSIONS, par Mme Pauline Rebour, licenciée en Droit.

LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA MÈRE, par M^{me} Marcelle Kraemer Bach, avocat à la Cour.

LE SUFFRAGE DES FEMMES, par Mme Tiers.

LE RÔLE SOCIAL DES FEMMES, par Mme Brunschvieg.

Le soir, à 20 heures, au Palais d'Orsay, dîner de gala organisé par le Club Soroptimist, sous la présidence de la princesse Georges de Grèce. Prix 60 fr. (Les déléguées de l'U.F.S.F., désireuses d'assister au dîner sont priées d'envoyer leurs adhésions avant le 16 mai, 53, rue Scheffer).

Deuxième journée

Dimanche 21 mai, à 9 h. 3/4, séance privée.

Étude des vœux concernant :

La Française et le *Foyer-Guide* (voir les propositions en annexe).

A 10 h. 30 : *Les Françaises au Service de la Nation*.

Exposé par Mme Vavasseur.

(1) Les COTISATIONS STATUTAIRES en retard doivent parvenir 53, rue Scheffer avant le 10 mai. Prière d'éviter à la Présidente des rappels qui représentent du temps... et de l'argent.

Rapports des déléguées de l'U.F.S.F. sur leur travail dans les Comités d'entente départementaux.

L'après-midi, à 14 h. 45, séance publique.

La fréquentation scolaire et ses répercussions sociales, par Mlle Villain, professeur d'École Supérieure, Conseillère municipale de Rambouillet (voir plus loin la note de Mlle Villain sur la participation des groupes au rapport qu'elle présentera).

Mlle Levailant, avocat à Saint-Étienne, traitera la question du point de vue de l'Enfance traduite en justice.

Le Congrès se terminera par l'examen des vœux formulés par les groupes de l'U. F. S. F. (2) et par un exposé de Mme Malaterre-Sellier sur le Congrès International de Copenhague (juillet 1939) et les nouvelles tendances de l'Alliance Internationale des Femmes. (3)

Lundi 11 mai

A 16 h. 30 : Réunion du Comité Central de l'U.F.S.F. au Foyer-Guide, 20, boulevard Montmartre.

Election du Bureau.

Suite à donner aux vœux du Congrès.

A 17 h. 30 : Thé au Foyer-Guide. (Les déléguées départementales seront les invitées du Comité Central : Pour les Parisiennes, prix du thé, 6 fr. Envoyer les adhésions avant le 16 mai, 53, rue Scheffer).

Visite des nouveaux bureaux de *La Française*.

BILLETS A PRIX REDUITS

Des démarches ont été faites auprès de la S. N. C. F. pour obtenir la réduction de 40 pour 100 sur les transports. Prière aux déléguées de l'U.F.S.F. et aux membres des Clubs Soroptimists désireuses de profiter de billets de Congrès, d'adresser leurs demandes avant le 10 mai, 53, Scheffer, Paris (16^e).

(Joindre 2 timbres à 0 fr. 90 pour les formalités et expédition des permis.)

Les billets valables du 18 au 29 mai devront être estampillés au Congrès, 5, rue Las Cases, le 20 ou le 21 mai entre 10 heures et midi, sous peine de perdre le bénéfice du retour.

(2) Les VŒUX des groupes doivent être envoyés au siège de l'U.F.S.F., 53, rue Scheffer, avant le 10 mai.

(3) *La Française* du 6 mai publiera tous les renseignements pratiques sur le Congrès de Copenhague ainsi que le programme des travaux.

Rapport moral 1938-1939

Au moment où se réunira notre Congrès, l'U.F.S.F. aura trente ans d'existence et, après tant d'années de lutte, c'eût été pour nous une grande joie de vous apporter en cet anniversaire le succès que vous attendez depuis si longtemps.

Mais hélas, les temps « durs » que nous traversons sont peu propices aux réformes politiques et, si malgré la tourmente qui agite le monde nos groupes ont pu continuer leur activité patiente et soutenue, si notre cause progresse encore en différents domaines, il nous faut pourtant savoir attendre encore pour arriver au but même de nos efforts et gagner notre droit de vote.

Mais, chères amies, l'année qui vient de s'écouler a été si dramatique, nous avons vécu de tels jours d'angoisse, nous avons assisté à l'effondrement de tant d'espérances, nous avons cotoyé tant de souffrances et de misères, que l'ordre de nos préoccupations s'en est trouvé singulièrement modifié. Nous ne pouvons plus penser au printemps 1939 comme nous pensions au printemps 1938, car si nous ne sommes pas en état de guerre, nous ne sommes pas non plus en état de paix : entourés de menaces et de périls, nous vivons sans joie, l'esprit tendu, la pensée dominée par la lutte qui se joue entre les doctrines totalitaires et nos principes de liberté, lutte où nous, femmes, nous avons une place à prendre et des devoirs impérieux et immédiats à remplir. (1)

Dans une telle atmosphère, avec de tels soucis, avons-nous cependant perdu de vue les droits des femmes, qui demeurent le but essentiel de notre association ?

Certes non, et cet immense combat qui agite le monde, s'il dépasse le cadre de nos préoccupations habituelles, les comprend pourtant. Une fois de plus, nous avons le sentiment profond que la justice est « une » et la phrase de Condorcet, écrite il y a un siècle et demi, est plus que jamais d'actualité :

Aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes, et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors adjuré les siens...

Ne nous laissons pas de proclamer avec le grand défenseur de notre cause que les

(1) Une séance du Congrès sera spécialement consacrée à l'activité des Comités d'Entente des Françaises au Service de la Nation.

prochaines manifestations pour le 150^e anniversaire de la Révolution vont, espérons-nous mettre à l'honneur — que tout être humain a le même droit de vivre, de penser, de jouir de la liberté; que toute contrainte, toute exception attachée à l'idée de sexe ou de race est une menace pour tous les autres citoyens.

Et c'est là où nous nous retrouvons unis, féministes et démocrates, unis pour défendre une même cause de liberté, d'égalité, de fraternité contre le péril mortel des dictatures.

Où, comment parler de « droit » et de « personne humaine » et ignorer les justes revendications de celles qui dans les moments les plus tragiques de la vie nationale partagent les responsabilités, les souffrances et les devoirs des hommes ?

Comment nous borner nous-mêmes à parler du « droit des femmes » alors que dans certains régimes, il n'est plus de droits pour personne ?

Et comment nous abstraire de ces problèmes qui bouleversent l'Europe d'aujourd'hui alors qu'ils ont une importance capitale aussi bien pour les hommes que pour les femmes ?

L'Alliance Internationale des Femmes à laquelle nous devons la création même de notre association et à laquelle nous adhérons depuis trente ans, l'a si bien compris qu'au Congrès de Copenhague qui nous réunira en juillet, les Statuts doivent être ainsi modifiés :

« L'Alliance a pour but :

« 1°) d'obtenir l'affranchissement des femmes de toutes les nations par la reconnaissance de leurs droits politiques, et par toutes les réformes susceptibles de réaliser une égalité complète entre hommes et femmes au point de vue des mœurs comme au point de vue des lois ;

« 2°) d'inciter les femmes à user de tous les droits et de toute l'influence dont elles peuvent disposer dans la vie publique pour que le statut de chaque être humain, sans distinction de sexe, de race ou de croyance, soit basé sur le respect de la personnalité, seule garantie de la liberté individuelle. »

Ces modifications, nous les avons déjà fait prévoir dans notre journal, et les articles de notre Présidente, Mrs Corbett-Ashby et de Mme Malaterre-Sellier les ont déjà commentées. Nous vous demanderons au Congrès du 20 mai, de nous donner tous pouvoirs pour les ratifier, au mois de juillet à Copenhague.

Vous savez d'ailleurs que cette année, comme les années précédentes, nous avons travaillé dans l'esprit même qui les anime. Mme Malaterre-Sellier vous dira au Congrès quelle a été son action internationale et je vous rappellerai brièvement notre activité féministe pendant ces derniers mois.

En ce qui concerne le Suffrage et la Capacité Civile de la femme, nous avons avec d'autres organisations féminines, fait des démarches à la Chambre et au Sénat : l'atmosphère nous était plutôt sympathique, mais avec le régime actuel des pleins pouvoirs, régime que nous n'avons ici ni à approuver, ni à critiquer, il est bien certain que le Parlement siégeant de moins en moins longtemps, il est quasi-impossible de faire aboutir les réformes qui nous intéressent. De là provient, en ce qui nous concerne, ce statu quo que nous déplorons, mais auquel nous devons bon gré mal gré nous résigner. Il est évidemment fâcheux que nous ne puissions faire aboutir la discussion sur le vote et que M.

René Renoult ne puisse faire adopter la seconde partie de son rapport. Mme Kraemer Bach vous dira combien nous aurions souhaité qu'à côté de la réforme des régimes matrimoniaux, on en finisse également avec l'autorité paternelle qui prive la mère de ses droits essentiels sur ses enfants.

Nous aurions désiré également que la question des femmes avoués, des femmes juges aux Tribunaux pour enfants, soit enfin réglée..., et si ce régime exceptionnel se prolonge, nous serons amenées à demander que les « pleins pouvoirs » nous apportent avec les devoirs que nous acceptons joyeusement, les satisfactions de droit que nous réclamons, aussi bien dans l'intérêt des femmes que dans celui du Pays.

En ce qui concerne l'unification de l'Enseignement, le travail des femmes, leur entrée dans les professions, des rapports vous seront présentés au Congrès, à la fois pour marquer les progrès acquis et ceux qu'il nous faut encore réclamer, car nous devons nous persuader que, chez nous, comme dans tous les pays du monde, les femmes ne peuvent jamais s'endormir sur leurs conquêtes. Ici c'est une loi acquise, mais imparfaitement appliquée ; là c'est une réforme longue à venir et qui, bien souvent, ne consacrera qu'un état de fait dû à la courageuse énergie et à la persévérance des femmes. Dans d'autres Etats encore, ce sont des remous politiques qui mettent en péril les réformes acquises : que de luttes parfois, uniquement pour ne pas reculer !

Persuadons-nous donc qu'en matière de féminisme, comme en toute autre affaire, il n'existe pas d'état de « béatitude » : la vie est mouvement, il faut lutter pour conquérir, lutter pour améliorer, lutter pour ne pas perdre et la bataille est souvent âpre et ardente.

C'est pourquoi, notre génération, celle des femmes jeunes... il y a trente ans, celle qui a fondé et développé l'U.F.S.F. fait appel aux jeunes d'aujourd'hui. Les pionnières du mouvement disparaissent, hélas, peu à peu : après la Duchesse d'Uzès, Julie Siegfried, Marguerite de Witt Schlumberger, Maria Véronne, Mme Schloesing, c'est Mme Avril de Sainte-Croix et Mme Alice Rives qui viennent de nous quitter.

Jeunes femmes, venez à nous malgré les soucis de l'heure : vos jeunes énergies doivent nous soutenir en attendant de nous remplacer. Le flambeau ne doit pas s'éteindre ; il doit revenir aux meilleures, aux plus dignes ; à celles qui comprennent tout ce que notre mouvement contient de grand, de généreux, de profondément humain ; à celles qui, comme nous, estiment que les droits de la femme sont pour elle, comme pour l'homme, inséparables de sa dignité d'être libre ; indispensables à l'épanouissement de sa personnalité et de son génie.

C. Brunschvicg.

I

Mlle Villain, professeur à l'E. P. S. de Rambouillet, chargée du rapport sur la Fréquentation Scolaire serait reconnaissante aux groupes de l'U. F. S. F. de vouloir bien l'aider à compléter sa documentation en répondant au questionnaire suivant :

I. — La fréquentation scolaire, dans votre département, est-elle : Bonne ? Satisfaisante ? Mauvaise ?

II. — Quelles sont, à votre avis, les raisons de l'absentéisme scolaire dans votre région ?

III. — La loi sur la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans est-elle observée ?

IV. — La loi du 11 août 1936 sur l'obligation scolaire est-elle appliquée avec efficacité ?

Adresser les réponses à Mlle Villain, 27, rue du Hasard, Rambouillet (S.-et-O.) avant le 5 mai.

II

A PROPOS DE « LA FRANÇAISE » PROPOSITION DE MME BUMSEL.

Il y a quelques jours, nous écrit Mme Bumsel, « La Française » a publié un article intitulé « Instruisons nous ». Or, combien y a-t-il parmi les membres de nos Comités départementaux de femmes qui en aient pris connaissance ? Combien y en a-t-il qui suivent le journal ? A chacune de nos réunions je déplore que la plupart de nos membres aient besoin d'être mises au courant du travail, parce qu'elles n'ont pas lu « La Française ». Et je conclus : Pour faire œuvre utile, tous les membres de l'U. F. S. F. devraient lire « La Française »... Il n'est pas un groupement qui n'ait d'ailleurs son bulletin obligatoire, fil conducteur de toute association... Je sais bien qu'il y a la question « Finances », mais s'il est admis que pour travailler utilement dans nos groupes, il faut d'abord être instruite de nos préoccupations collectives, je pense que la solution est facile à trouver. Et je proposerai que toute section soit obligatoirement tenue à souscrire 1 abonnement à

« La Française » pour 4 de ses adhérents.

La Présidente du groupe indiquerait comment devrait s'opérer le roulement.

Pour que les groupes puissent assurer ces abonnements, la cotisation minimum des membres adhérents serait portée à 10 francs (5 fr. pour le groupe, plus 5 fr. pour le droit au journal partagé).

Laquelle d'entre nous refuserait cette cotisation supplémentaire qui permettrait de suivre le journal et assurerait sa vie ?

Bien entendu, rien ne serait changé pour celles qui veulent continuer à recevoir personnellement leur journal.

APPEL AUX PRÉSIDENTES DES GROUPES

Inutile de dire que la direction du journal appuie chaleureusement la proposition de Mme Bumsel.

Qu'en pensent les Présidentes de Groupes ?

Si leurs membres acceptent la cotisation à 10 francs, il sera facile d'organiser les petits groupes de 4 personnes qui se communiqueront le journal.

La question sera soumise au Congrès National. Si le principe est accepté, si la cotisation minimum des groupes est fixée à 10 francs avec droit à « La Française » par roulement, la vie du journal sera définitivement assurée. Et grâce à un tirage doublé ou triplé, nous obtiendrons plus aisément la publicité qui nous manque.

Nous pourrions peut-être alors reprendre à bref délai la publication hebdomadaire.

Nous insistons donc pour que tous nos Comités départementaux examinent avec attention la question et nous fassent part de leurs réflexions sans attendre le Congrès afin que nous puissions préparer, s'ils sont d'accord, la modification des statuts qu'exigerait cette décision.

III

ADHESION DES GROUPES AU FOYER-GUIDE

Proposition du Comité Central aux groupes de Paris et des départements.

nationale française ou de moins de 40 ans, auteur poèmes en langue française

Le Foyer-Guide Féminin dont nous vous avons entretenues au dernier Congrès de l'Union pour le Suffrage, vient d'offrir l'hospitalité au journal « La Française » qui y aura dorénavant ses bureaux.

Le Foyer-Guide Féminin est actuellement le seul cercle féminin et féministe de Paris.

Sa présidente, Mme Yvonne Netter, membre du Comité Central de l'U. F. S. F., accepte très volontiers de faire bénéficier les membres de notre association de tous les avantages qu'il offre et elle a fait au Comité Central une proposition qu'il est heureux de transmettre à ses groupes.

L'adhésion *individuelle* au Foyer-Guide est de 100 francs par an. Or Mme Yvonne Netter propose pour chacun de nos groupes une adhésion *collective* fixée à 100 francs chacun des membres pouvant ainsi profiter du Club par l'adhésion collective du groupe.

Le thé du 22 mai permettra aux Groupes départementaux de se rendre compte des avantages du Cercle qui, en plein centre de Paris, sert repas et thés dans un cadre agréable, et à des conditions accessibles pour toutes.

Ajoutons qu'à la dernière réunion du Comité Central de l'U. F. S. F. de nombreux membres ont versé une souscription individuelle de 100 francs. Pour tous renseignements, écrire à Mme Prouvoveur, 121, rue de Turenne, Paris, chargée par le Comité Central des rapports entre les groupes suffragistes et le Foyer-Guide.

ELECTION PARTIELLE DU COMITE CENTRAL

Membres sortants et rééligibles

Mmes Beddouck, Brunschvicg, Casévitz, Renée Jardin, Malaterre-Sellier, Noël, Puech, Schreiber-Crémieux, Simon-Bidaux, Ripa de Rovérédo, Tiers, Vavasseur, Prouvoveur, Dumortelle, Claudon, Comtesse de Pange, Pâlement, Cavalier-Besnard, Hillon.

Membre nouveau : Mme Texier, présidente de la Fédération du Sud-Ouest.